**Séance du 13 novembre 2020**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ;  ELLEOUET-HOCDE E.; GENEST M-N. ; POUPEE A. ; GABARD M. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ;**

**Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A.  ; ZARDET P. ; PORTENSEIGNE L. ;**

**ETAIT ABSENT : CACHAU P.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURTOIS A.**

**1.Huis clos**

**Délibération n°107 : Tenue de la séance à huis clos**

Suite à un vote à mains levées, le Conseil Municipal a accepté à l’unanimité la tenue de la séance à huis clos.

**2.Approbation compte-rendu**

Le compte rendu de la précédente séance fera l’objet d’une approbation lors de la prochaine séance.

**3. Crise Sanitaire**

Madame Lemaire, Maire fait part de la distribution des lettres aux administrés de plus de 70 ans avec 2 attestations de déplacements. Cette lettre rappelle les principaux numéros d’urgence et les coordonnées des commerces de proximité.

Rappel des principales dispositions liées au confinement.

C’est le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 qui régit les principales dispositions pour faire face à l’épidémie de covid-19. L’Etat d’urgence serait voté jusqu’au 16 février 2021.

Réunions de Conseil : le Conseil Municipal peut se réunir ; pour se déplacer, il faut la convocation et l’attestation dérogatoire d’élus.

Déplacements interrégionaux : ceux-ci sont interdits ; s’est posée la question des administrés souhaitant se rendre à Montval sur Loir. Ce déplacement est autorisé car les administrés doivent aller au plus près pour les courses de première nécessité.

Rassemblements : ils sont limités à 6 personnes, y compris pour les mariages et PACS – les rassemblements dans les ERP sont interdits. Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes. Elections départementales et régionales : elles devraient être reportées au mois de juin.

**4. Elus – Personnel - Institution**

**Délibération n°108 : Remplacement de personnel : CDD de 7 mois – agent technique à 28/35ème.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 28/35ème, pour une durée de 7 mois à compter du 1er décembre 2020 pour le remplacement d’un agent en arrêt maladie.

**Délibération n°109 : CDD de 12 mois – agent technique à 32/35ème.**

Madame Lemaire informe que le contrat d’un agent technique, employé à 32/35ème sous contrat Parcours Emploi Compétences prend fin le 30 novembre 2020. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 32/35ème, pour une durée de 12 mois à compter du 1er décembre 2020.

**Délibération n°110 : Médecine préventive- renouvellement d’adhésion**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le renouvellement de l’adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion 37.

**5. Finances**

Facturation Cantine et Garderie

La facturation interviendra à compter du 1er décembre 2020. L’information aux familles a été faite en début de mois.

**Délibération n°111 : Loyers baux ruraux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité décide d’arrêter le montant des loyers comme suit : 24,71€ (0,2125ha) ; 606,35€ (5,2159 ha) ; 234,91€ (2,0207ha) ; 70,16€ (0.6035ha)

# Délibération n°112 : Taxe d'aménagement communale : détermination du taux à 2,5%

Le conseil municipal décide, à l’unanimité, de fixer le taux de la taxe d’aménagement communale à 2,5% sur l'ensemble du territoire communal.

**Délibération n°113 : Attribution de subventions budget 2020**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de valider la proposition de la Commission de subvention qui s’est réunie le 9 novembre 2020 comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Association | Projet 2020 | Décisions 2020 |
| Afm Téléthon | Demande subvention, | 50€ |
| Solidarité Neuillé-Neuvy | 17 + 10 | 250€ |
| Don du sang | Demande – pas de somme | 50€ |
| FOYER Rural | Séance cinéma en déficit | 200€ |
| APE | Pas de demande | 0€ |
| Prévention routière | Demande 200€ | 100€ |
| Pêche | Contrepartie bail – 150€ | 150€ |
| Gspc basket | Matériels pour baby | 350€ |
| GSPC |  | salle beausoulage |
| Tennis Pays de Racan | matériel | 200€ |
| ASTT du Nais | Salle | salle beausoulage |
| MFR Verneil le Chétif(Sarthe) | Un élève – demande 50€ | 30€ |
| Collège Bercé | Un élève – pas de somme demandée | 30€ |
| BTP CFA SARTHE | 2 élèves | 60€ |
| BTPCFA CCI | 1 élève | 30€ |
| BTP CFA st pierre corps | 4 élèves | 120€ |
| Campus des métiers – CFA joué les Tours | 2 enfants | 60€ |
| JSP ( POMPIERS) | Masques à l’effigie de la section | 50€ |
| Collège Joachim du Bellay |  | 70€ |
| Adhésion Fondation du patrimoine |  | 120€ |
| Protection civile | Acquisition matériel CHU Mobile – | 50€ |
| Pompiers gscf | 1ère demande | 50€ |
| ONAC | Bleuets de France – proposition dons | 50€ |
| **TOTAL GENERAL** |  | 2070€ |

**6.Bâtiments**

Cabinet médical et paramédical (avancée travaux, avenants)

L’électricien a pris un peu de retard car les faux plafonds n’étaient pas posés. La chaufferie est quasiment terminée. Les cloisons pour le cabinet du kinésithérapeute sont en cours de finition.

**Délibération n°114 : Pôle médical et paramédical : Lot 5 : menuiseries intérieures bois – Sartor – avenant**

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme XXX), accepte l’avenant n°1 de l’entreprise Sartor pour la pose d’une cimaise pour un montant de 318,90€HT.

**Délibération n°115 : Beausoulage – travaux d’isolation de trois pièces à destination des associations - demande de subvention DSIL**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, arrête le montant de la première tranche des travaux de l’Espace Beausoulage, de rénovation thermique et d’électricité à 20 000€HT soit 24 000€TTC. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé au titre du DSIL 2020 part complémentaire rénovation thermique

Travaux de couverture (Chapelle Saint Gilles- local des Ruettes)

Monsieur le Maire-Adjoint expose les premiers devis pour les travaux de charpente couverture pour la Chapelle Saint Gilles et pour le local des Ruettes. D’autres devis devraient parvenir pour la prochaine réunion. Le bâtiment des Ruettes jouxte la Maison Hilarion, qui fait l’objet d’un bail emphytéotique au profit de Val Touraine Habitat jusqu’en 2043.

**7. Voirie**

Rue des Rochettes – extension du réseau d’assainissement

L’enrobé routier est partagé entre la commune et le Sivom. L’intégralité des trottoirs est à la charge de la commune.

Ombrières

Madame Lemaire informe que ce projet n’est pas avancé. il y a lieu de faire paraitre une annonce dans un journal afin que plusieurs entreprises postulent pour ce projet.

**Délibération n°116 : Autorisation d’une parution dans un journal d’annonces légales – convention temporaire d’occupation du domaine public**

Madame Lemaire, Maire, fait part d’un projet éventuel d’ombrières sur le parking de l’Espace Beausoulage

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Madame Lemaire à faire paraître une annonce légale dans un ou deux journaux pour un appel à manifestation d’intérêt concurrent suite à manifestation d’intérêt spontanée, en vue de la conclusion d’une convention d’occupation temporaire du domaine public pour un aménagement sur un parking.

**8. Intercommunalité**

CCGCPR – Approbation CLECT (commission locale d’évaluation des charges transférées).

Les crédits non utilisés en voirie en section de fonctionnement ont été basculés en investissement afin que les fonds ne soient pas perdus.

**9. Associations**

**Délibération n°117 : Campagne de stérilisation des chats – proposition de la SPA**

Madame Lemaire fait part de la proposition de conventionnement de la SPA pour résoudre le problème de la prolifération des chats libres. La participation est de 50€ par chat, avec des multiples de 5 individus. Les autres soins sont à la charge de la mairie. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de ne pas donner suite.

**10. Affaires scolaires**

**Délibération n°118 : Contribution RASED**

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le versement de cette contribution RASED (Réseau d’Aide Spécialisé pour les Enfants en Difficulté) pour l’année 2019-2020 facturée par la Commune de Neuillé Pont Pierre d’un montant de 153 euros.

**Délibération n°119 :** **Organisation de la semaine scolaire – rentrée 2021**.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, sollicite la reconduction de la dérogation pour l’organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Renforcement des mesures de protection dans le fonctionnement de l’école : le service de restauration a été délocalisé dans la petite salle du Foyer, avec 2 services.

**11. Fêtes et cérémonies**

Spectacle de Noël : celui-ci est annulé. Chaque enfant aura un cadeau de la part de la commune, qui sera distribué en salle de classe.

Marché de Noël : il aura lieu le 18 décembre en soirée, sur la place Jehan d’Alluye. Ce sera un marché, sans restauration sur place.

**12. Affaires diverses**

**Délibération n°120 : Partenariat AMRF/ Local.ht – désignation d’un référent :**

l’AMRF s’est associée à Local.ht pour proposer aux artisans, producteurs et commerçants des solutions pour organiser gratuitement leurs ventes à emporter pendant le confinement.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne Mme Emmanuelle ELLEOUET-HOCDE en tant que référente.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 11 décembre 2020 à 19h00.

La séance est levée à 21h35.